



FORESTVILLE

SERVICE D'URBANISME
1, 2^e Avenue, Forestville (Québec) G0T 1E0
418 587-2285 poste 5101 - urbanisme@forestville.ca

Réservé à la Ville

Demande : _____

Formulaire de demande de certificat d'autorisation OCCUPATION

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Propriétaire Requérent (Procuration nécessaire)

Nom : _____

Courriel : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Même site que le demandeur Autre (compléter ici-bas)

Numéro de lot ou # civique : _____

Rue : _____

Nom de l'entreprise : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Nature des activités : _____

Êtes-vous desservi par les égouts municipaux? Oui Non

N.E.Q. : _____ # N.B.Q. : _____

Réservé à la Ville

Zone : _____

Matricule : _____

DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT

Résidentiel Commercial Agricole Autre : _____

STATUT

Propriétaire Locataire (copie du bail requis)

CARACTÉRISTIQUES DU COMMERCE

Type

Nouveau local Nouvel occupant Cessation d'usage

Dimension du local : _____ Date effective : _____

Niveau

Sous-sol Rez-de-chaussée Étage Autres : _____

Stationnement : avant : _____ après : _____ Nombre de local : avant _____ après _____

ENSEIGNE

Oui (remplir le formulaire de demande d'affichage) Non

DOCUMENTS REQUIS À JOINDRE À LA DEMANDE

- Une copie de votre certificat de localisation
- Plan ou croquis du local à l'échelle
- Une attestation de conformité au Q-2, r.22 de vos installations septiques, signé par une personne membre d'un ordre professionnel compétent en la matière devra être fourni lors de l'ouverture de la demande, s'il y a ajout d'une chambre à coucher ou s'il y a augmentation de la capacité de l'exploitation ou d'opération et que vous n'êtes pas desservi par l'égout municipal.
- Copie du bail de location, si applicable
- Une procuration si le requérant n'est pas le propriétaire

FRAIS POUR L'ÉMISSION DU CERTIFICAT

Le coût pour l'émission du certificat d'autorisation est de **10.00 \$**.

*Suite à la réception de votre demande ainsi que tous les documents requis,
si la demande est conforme aux règlements en vigueur,
la Ville a un délai maximum de 45 jours pour émettre le permis.*

Le permis et les documents requis peuvent être envoyés à l'adresse suivante :
urbanisme@forestville.ca

DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE OU REQUÉRANT

Je, _____ (lettres moulées) reconnais avoir pris connaissance des dispositions applicables à la demande mentionnée ci-haut. Je m'engage à respecter les lois et règlements en vigueur. Je m'engage à construire ou aménager selon les plans et informations tels qu'ils ont été déposés avec corrections exigées, s'il y a lieu, par l'autorité compétente.

Signature du requérant : _____ Date : _____